RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

BUDGET CITOYEN

Loi de Finances 2022

Kinshasa, Février 2022

BUDGET CITOYEN

Loi de Finances 2022

République Démocratique du Congo

Kinshasa, Février 2022

LISTE DES ACRONYMES

COVID-19	:	Coronavirus Disease 2019 (Maladie à coronavirus 2019)
DGDA	:	Direction Générale des Douanes et Accises
DGI	:	Direction Générale des Impôts
DGPPB	:	Direction Générale des Politiques et Programmation Budgétaire
DGRAD	:	Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations
DTS	:	Droits de Tirage Spéciaux
ECOFIN	:	Commission Economique et Finances
ETD	:	Entités Territoriales Décentralisées
FC	:	Franc Congolais
FFN	:	Fonds Forestier National
FMI	:	Fonds Monétaire International
FOMIN	:	Fonds Minier pour les générations futures
FONER	:	Fonds National d'Entretien Routier
FPC	:	Fonds de Promotion Culturelle
FPEN	:	Fonds de Promotion de l'Education Nationale
FPI	:	Fonds de Promotion de l'Industrie
FPT	:	Fonds de Promotion du Tourisme
LOFIP	:	Loi relative aux Finances Publiques
LOGIRAD	:	Logiciel Informatique des Recettes Administratives et Domaniales
PAG	:	Programme d'Actions du Gouvernement
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNSD	:	Plan National Stratégique de Développement
RDC	:	République Démocratique du Congo
RVA	:	Régies des Voies Aériennes
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	:	Dollar Américain
ZLECAF	:	Zone de Libre-échange Continentale Africaine

Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO

Chef de l'Etat

Jean-Michel Sama LUKONDE

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Aimé BOJI SANGARA

Ministre d'Etat, Ministre du Budget

PRÉFACE

Dans le cadre de la transparence dans la gestion des finances publiques, **la République Démocratique du Congo (RDC) procède chaque année, depuis une décennie, à la publication d'un condensé des informations budgétaires intitulé « Budget Citoyen » qui cible les citoyens non-initiés à la gestion des finances publiques.**

Le budget citoyen est un document reprenant les informations budgétaires en langage facile et accessible aux citoyens sur la loi de finances votée par le Parlement et promulgué par le Président de la République. Il résume les principaux chiffres figurant dans cette loi, à travers lesquels les citoyens peutvent mieux appréhender la façon dont les dépenses sont réparties pour financer les services publics, et la façon dont les recettes provenant de diverses sources sont collectées.
Le budget citoyen est en effet, une version plus simple et moins technique des dispositions les plus pertinentes et les plus importantes contenues dans la loi de finances.

Le présent document entend poursuivre cette dynamique qui permet d'une part, d'expliquer le contenu de la loi de finances pour l'exercice 2022 au grand public et d'autre part, de lui faciliter l'accessibilité à l'information budgétaire. **L'objectif du Budget Citoyen est de renforcer la confiance de la population dans les décisions politiques et de garantir une gestion des finances publiques juste et efficace.**
Il constitue, de ce fait, un outil d'éducation civique et de transparence budgétaire dont je recommande vivement la lecture.

Je profite de cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude à tous les experts du Ministère du Budget qui ont participé à sa rédaction, en particulier ceux de mon cabinet et ceux de la Direction Générale des Politiques et Programmation Budgétaire (DGPPB) et aux différentes structures de la société civile qui ne ménagent aucun effort pour aider le Gouvernement à rendre l'élaboration du budget davantage participatif, afin que cet outil ne soit pas seulement l'affaire des initiés.

Aimé BOJI SANGARA BAMANYIRWE,
Ministre d'État, Ministre du Budget

Elysé BOKUMWANA MAPOSO
Vice-Ministre du Budget

INTRODUCTION

Depuis plus de dix ans, le Ministère du Budget s'est lancé dans le processus de transparence des finances publiques par la publication, entre autres, du Budget citoyen.

Pour l'exercice 2022, il réitère l'engagement du Gouvernement à consolider les principes de communication avec les citoyens sur le budget. A travers cette édition qui met en avant-garde, de manière claire les orientations de la loi de finances pour l'exercice 2022, les indicateurs macroéconomiques qui ont sous-tendu son élaboration, ses chiffres, les actions phares à couvrir et leur source de financement, et enfin, en termes des mesures envisagées par le Gouvernement pour la maximisation des recettes.

Le Budget citoyen 2022 indique, en outre, les efforts déployés par le Gouvernement en vue de l'amélioration des conditions de vie des Congolais, à travers différentes politiques publiques notamment la gratuité de l'enseignement primaire, la couverture de la santé universelle, le renforcement des dispositifs sécuritaires et des infrastructures économiques.

Ce document rappelle les concepts fondamentaux du Budget et son fondement juridique présente aussi les étapes du processus d'élaboration du budget en RDC.

C'EST QUOI LE BUDGET DE L'ETAT ?

Le budget de l'Etat est un document de planification qui décrit les intentions du Gouvernement en faveur de la population (dépenses) et les moyens qu'il faut pour la réalisation de ces intentions (recettes).
Il explique la manière dont l'Etat gagne et dépense son argent.
Il s'agit de ce que le Gouvernement envisage de faire pour permettre l'amélioration des conditions de vie de la population.

Il couvre une période d'un an, allant du 1er janvier au 31 décembre. **Cette période que couvre le budget de l'Etat est appelée « exercice budgétaire de l'année ».**

Ainsi chaque année, à chaque niveau de pouvoir, la LOFIP prévoit que :

- ***pour le Pouvoir central,*** voté par les deux chambres du Parlement, la loi de finances de l'année ; soit élaborée.
- ***pour la province,*** voté par l'Assemblée provinciale, l'édit budgétaire ; soit élaboré.
- ***Pour l'Entité Territoriale Décentralisée (ETD) telles que la Ville, la Commune, la Chefferie et le Secteur***, voté par les organes délibérants au niveau local, la décision budgétaire ; soit élaboré.

QUELS SONT LES ASPECTS DU BUDGET ?

ASPECT ADMINISTRATIF

Le budget est un outil, un document de travail servant de soubassement à toute activité administrative de la Nation.

ASPECT JURIDIQUE

Le budget est une Loi préparée par le Gouvernement, votée par le Parlement, promulguée par le Président de la République et exécutée par le Gouvernement.

ASPECT POLITIQUE

Le budget est le reflet de la politique du Gouvernement investi par le peuple à travers ses élus pour répondre aux aspirations des citoyens. Le vote du budget par le Parlement est un acte de haute portée politique qui permet au Gouvernement de mettre en œuvre son Programme d'actions en faveur de la population.

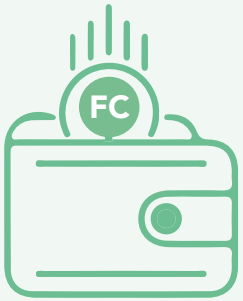

ASPECT FINANCIER

Le budget est un instrument qui permet d'assurer le lien entre les recettes et les dépenses publiques pouvant faire apparaître un excédent ou un déficit.
Le budget énumère les sources des recettes de l'État et les objets en vue desquels le produit de ces recettes pourrait être utilisé, dépensé. Il évalue ainsi les recettes et fixe les dépenses.

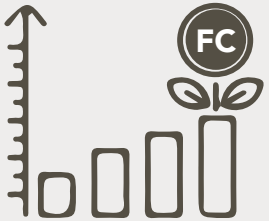

ASPECT ECONOMIQUE

Le budget de l'État est un instrument de gestion économique qui exprime les objectif et les choix du Gouvernement résultant conjointement d'une analyse économique et d'une décision politique. Le budget de l'État remplit à cet égard le rôle de régulateur à court terme de l'économie et celui de promoteur du développement à long terme.

ASPECT SOCIAL

Le budget exprime l'intention du Gouvernant sur la politique à mener sur la vie sociale de la population. Il établit un lien entre les besoins sociaux de la population (construction des écoles, couverture santé universelle, création des emplois, etc.) et les moyens affectés à cette fin. Il permet de faire une analyse claire sur la redistribution équitable des revenus.

PROCESSUS DE L'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT

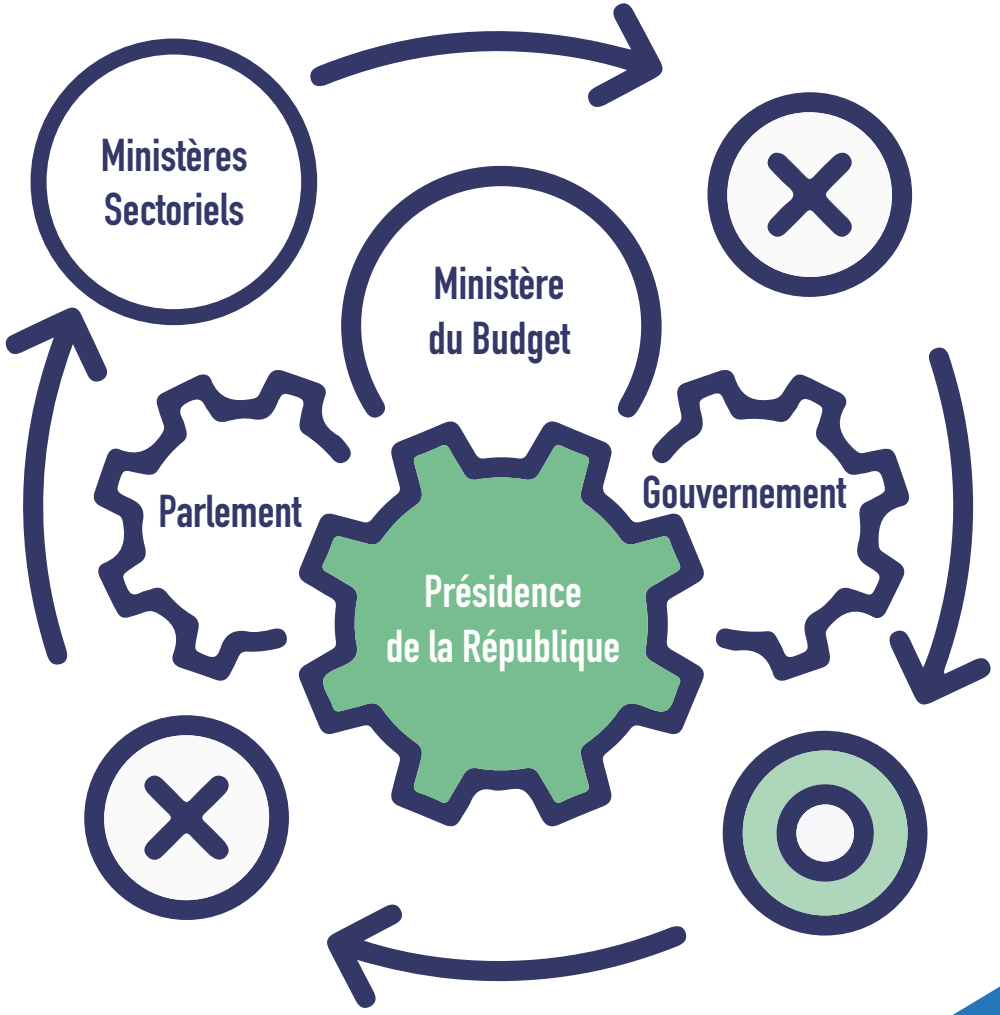

ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET

L'élaboration du budget est régie par les lois et règlements de la République. Parmi lesquelles, on peut citer :
(1) la Constitution de la République Démocratique du Congo, (2) la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques. (3) Circulaire sur l'élaboration du budget.
Les étapes du processus d'élaboration du budget constituent les actions à mener jusqu'à la promulgation de la loi de finances, lesquelles font l'objet d'un chronogramme précis (calendrier budgétaire) définissant pour chaque action, la période de son exécution et les acteurs impliqués.

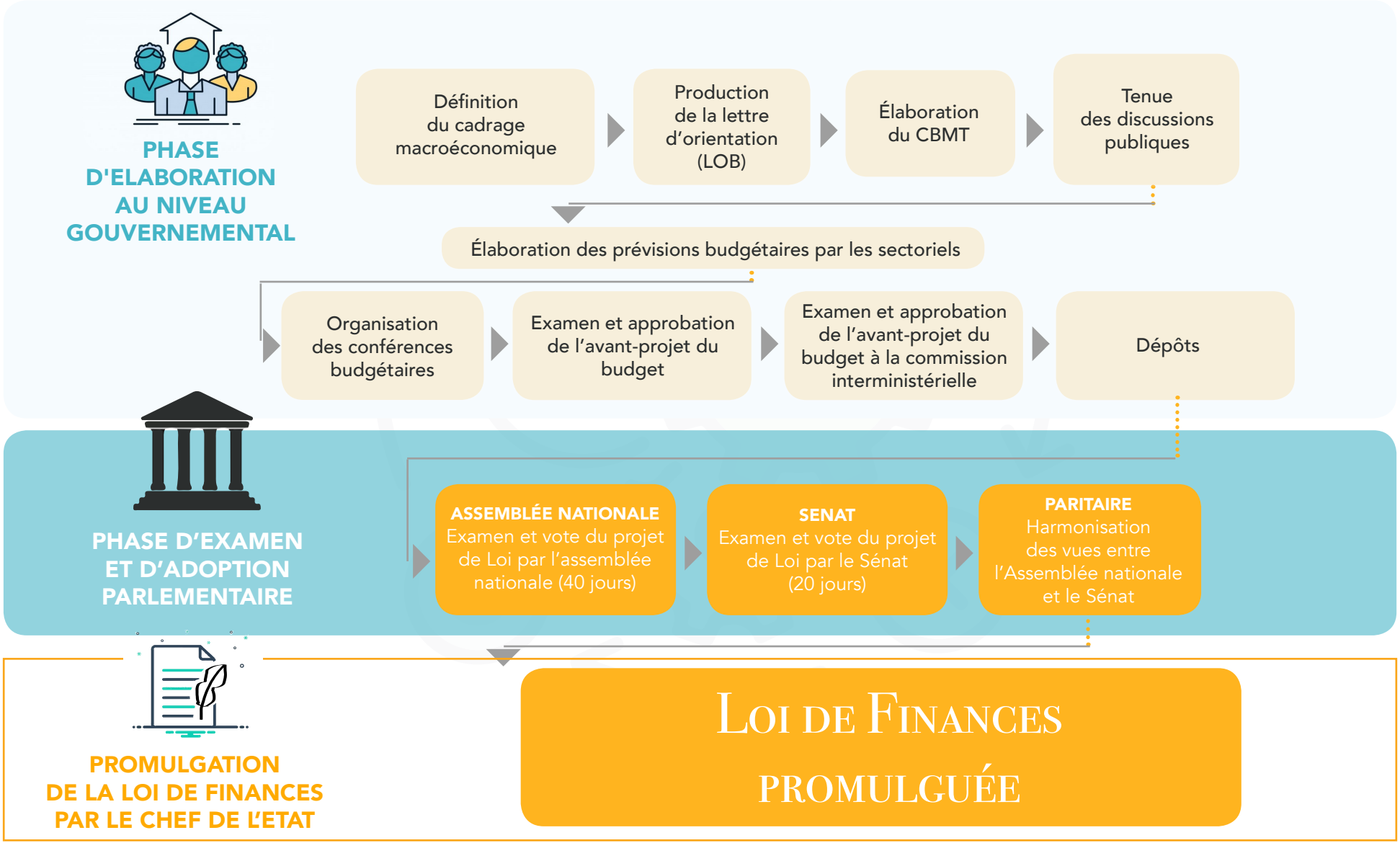

PRINCIPALES ETAPES

1. Le cadrage macro-économique renseigne le comportement de l'activité économique globale du pays sur lequel se basent les prochaines prévisions budgétaires. Ce cadrage reflète les attentes du Gouvernement en termes de l'évolution de l'activité de production, de hausse générale des prix sur le marché, de recettes et autres. Il est élaboré par un Comité coordonné par le Ministère du Plan.

2. La lettre d'orientation budgétaire (LOB) décrit les mesures d'encadrement de la politique budgétaire. Elle est signée par le Premier Ministre sur proposition du Ministre ayant le Budget dans ses attributions, et est mise à la disposition des institutions, ministères et services de l'Etat pour encadrer l'élaboration de leurs budgets respectifs. Elle met en exergue les politiques publiques et les mesures devant sous-tendre la mobilisation des recettes et l'encadrement des dépenses.

3. La Circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration du Budget ou Circulaire budgétaire présente les instructions devant sous tendre les prévisions budgétaires pour l'année qui suit et contient les planchers (recettes) et les plafonds indicatifs (dépenses) des différents services.

4. Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) contient l'évolution de l'ensemble des dépenses et des recettes, du solde qui s'en dégage et de l'endettement sur les trois prochaines années.
Il comprend en annexe **le CDMT central** qui fixe les allocations budgétaires des secteurs (ministères et institutions) et **la déclaration des risques budgétaires** qui est définie comme un facteur pouvant entrainer une déviation entre les prévisions de recettes et/ou de dépenses et leur réalisation effective en fin d'exercice budgétaire.

5. Le Séminaire d'orientation budgétaire (SOB) qui est une discussion en atelier entre les experts du Gouvernement, le Parlement, la société civile et les bailleurs de fonds en vue de l'amendement du CBMT.

6. Elaboration des prévisions budgétaires par les sectoriels sur base des orientations de la LOB et des directives de la Circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration du budget.

4. L'organisation des Conférences budgétaires qui constituent le cadre de négociation technique et politique sur les prévisions budgétaires élaborées par les sectoriels. Ces prévisions doivent refléter les politiques sectorielles et le Programme du Gouvernement.

5. L'arbitrage budgétaire détermine, en fonction de la disponibilité des ressources, les modifications des enveloppes sectorielles soumises au Ministre ayant le budget dans ses attributions, qui arrête un avant-projet de budget à soumettre au Gouvernement.

6. L'Approbation au niveau du Gouvernement de l'avant-projet de budget résultant des conférences budgétaires successivement à la commission gouvernementale en charge de l'économie et finances et au Conseil des Ministres.

7. Le dépôt du projet de loi de finances au plus tard le 15 septembre au Bureau de l'Assemblée Nationale.

8. L'examen du projet de loi de finances et son vote par l'Assemblée Nationale endéans 40 jours après le dépôt par le Gouvernement.

9. L'examen du projet de loi de finances et son vote par le Sénat endéans 20 jours après le vote par l'Assemblée Nationale.

10. La convocation éventuelle de la Commission paritaire (Assemblée Nationale – Sénat) pour l'harmonisation des vues, en cas de votes divergents entre les deux chambres du Parlement.

11. La promulgation de la loi de finances par le Chef de l'Etat constitue la dernière étape bouclant le processus d'élaboration du budget. Dans un délai de quinze jours de la transmission, le Président de la République peut demander à l'Assemblée Nationale et au Sénat une nouvelle délibération de la loi de finances ou de certains de ses articles.

LA LOI DE FINANCES POUR L'EXERCICE 2022 A ÉTÉ ÉLABORÉE AU MOMENT OÙ LE PAYS TRAVERSAIT DES SITUATIONS PARTICULIÈRES NOTAMMENT :

SUR LE PLAN POLITIQUE :

- la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement de l'Union Sacrée de la Nation investi par l'Assemblée nationale le 26 avril 2021, assis sur 15 piliers, 62 axes et 342 actions en vue de faire de la RDC un pays fort, prospère et solidaire ;
  le processus d'installation des membres du bureau de la Commission Electorale Nationale Indépendante.

SUR LE PLAN SÉCURITAIRE :

- la poursuite de l'Etat de siège décrété au Nord-Kivu et en Ituri, visant à mettre complètement fin à l'activité des groupes armés dans cette partie du territoire national.

SUR LE PLAN SANITAIRE ET HUMANITAIRE :

- la riposte à la pandémie de la Covid-19 dans sa troisième vague ;
  les interventions humanitaires liées notamment à l'éruption volcanique survenue à Goma le 22 mai 2021.

SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET SOCIAL :

- la participation de la RDC à la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) ;
  la mise en œuvre du programme triennal conclu avec le Fonds Monétaire International ;
  la baisse des prix des coûts des billets d'avions et des produits surgelés.

SUR LE PLAN DES RÉFORMES :

- la poursuite de la mise en œuvre de la réforme des finances publiques visant notamment le basculement à la budgétisation en mode programme, suivant la mise en œuvre de la feuille de route devant permettre le basculement au budget-programme à l'horizon 2024 ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de l'Administration publique visant sa modernisation et le rajeunissement de son personnel.

CONTEXTE D'ELABORATION

HYPOTHESES MACROECONOMIQUES

Pour élaborer les prévisions budgétaires, le Gouvernement utilise les indicateurs macroéconomiques qui indiquent l'état de l'économie nationale. Ces indicateurs montrent comment l'économie nationale évolue à un moment donné. La prise en compte des indicateurs macroéconomiques est importante, car pour avoir un bon budget, celui-ci doit se connecter à la réalité économique.

Les indicateurs macroéconomiques les plus utilisés sont notamment :

- le taux de croissance qui mesure la variation de l'activité économique du pays ;
- le Produit Intérieur Brut (PIB) qui mesure la valeur de tous les biens et services produits dans le pays sur une période souvent d'une année ;
- le taux d'inflation qui permet de saisir la variation du niveau général des prix sur le marché ;
- le taux de change qui explique la valeur du franc congolais par rapport à une monnaie étrangère de référence, par exemple le dollar américain.

POUR LE BUDGET 2022, les indicateurs sont :

- La croissance de l'activité économique s'établirait à 5,6% en 2021 **et à 4,9% en 2022 ;**
- L'inflation serait en adéquation avec la relance de l'activité économique projetée, situant le taux d'inflation **à 6,3% à fin décembre 2022 ;**
- L'augmentation du niveau des prix des biens procurés par tous les agents économiques (entreprises, ménages et pouvoir public) se situerait en moyenne **à 6,2% ;**
- Le dollar américain se changerait tout au long de l'année 2022 en moyenne à 2.085,83 FC et à la fin de l'année à 2.130,07 FC.

La richesse nationale du pays serait à 119.540,82 milliards de FC.

Indicateurs macroéconomiques 2022
indicateurs/ agrégats

Taux de croissance du PIB	**5,6%**
Taux d'inflation moyen	**6,2%**
Taux d'inflation fin période	**6,5%**
Déflateur PIB	**7,4%**
Taux de change moyen	**2.085,83 FC/USD**
Taux de change fin période	**2.130,07 FC/USD**
PIB nominal	**119.540,82 milliards de FC**

CONTENU DU BUDGET 2022

Le Budget 2022 est présenté en équilibre entre les recettes et les dépenses, **soit à 22.253,0 milliards de FC (10,7 milliards de USD)** contre **16.621,6 milliards de FC, soit un taux d'accroissement de 33,9%.**
Le Budget 2022 comprend les trois formes du budget (en équilibre), à savoir : **le budget général, les Budgets annexes et les Comptes spéciaux.**

Budget général : 20.408,3 milliards de FC, soit **9,8 milliards de USD**.
Il retrace les opérations, en recettes et en dépenses, de l'Administration centrale.

Budgets annexes : 409.9 milliards de FC, soit **0,2 milliards de USD**.
Il se rapportent aux recettes et aux dépenses des établissements d'enseignement supérieur et universitaire ainsi que des Hôpitaux généraux de référence.

Comptes spéciaux : 1.434,7 milliards de FC, soit **0,7 milliards de USD**.
Ils retracent les opérations budgétaires financés au moyen de recettes particulières en relation directe avec les dépenses concernées. Dans le cadre du Budget de l'exercice 2022, ils concernent les Comptes d'affectation spéciale ci-après : Fonds National d'Entretien Routier (FONER), Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI), Régie des Voies Aériennes (RVA) pour le Go-pass, Fonds de Promotion de l'Education (FPEN), Fonds de Promotion Culturelle (FPC), Fonds de Contrepartie (FC), Office des Petites et Moyennes Entreprises (OPEC), Fonds Forestier National (FFN), Cadastre Minier (CAMI), Fonds de Promotion du Tourisme (FPT) et Fonds Minier pour les Générations Futures (FOMIN).

DEPENSES DU BUDGET 2022

Pour l'exercice budgétaire 2022, le niveau des dépenses est de **22.253,0 milliards de FC.**
Les dépenses du budget de l'Etat peuvent être regroupées en plusieurs catégories notamment par nature économique, par fonction et par administrations.

De quoi sont constituées ces dépenses ?

1) LES DÉPENSES PAR NATURE ÉCONOMIQUE

La présentation des dépenses par nature économique facilite le citoyen d'identifier les types de charges budgétaires résultant des activités des administrations publiques.
Il s'agit de (1) Dette publique en capital (le remboursement de l'ensemble des dettes contractées par l'Etat, à l'intérieur comme à l'extérieur), (2) Frais financiers (le paiement des intérêts et de la créance titrisée de la Banque Centrale du Congo), (3) Dépenses de personnel (paiement des salaires des fonctionnaires et agents publics de l'Etat et les autres avantages), (4) Biens et matériels (l'achat de fourniture, petit matériel de bureau et entretien divers), (5) Dépenses de prestations (le paiement des frais de fourniture d'eau, d'énergie), (6) Transferts et interventions de l'Etat (notamment le transfert de 40% des recettes à caractère national aux provinces au titre de fonctionnement, diverses interventions de l'Etat), (7) Equipements, (8) Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière.

Titre	Montant (en milliards de FC)	Structure
1. Dette publique en capital	956	33,9%
2. Frais financiers	261	5,8%
3. Dépenses de personnel	6.314	5,8%
4. Biens et matériels	322	22,3%
5. Dépenses de prestations	791	0,6%
6. Transferts et interventions de l'Etat	4.511	0,8%
7. Equipements	3.819	8,7%
8. Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	3.435	1,2%
TOTAL	**20 408**	**100,0%**

2) LES DEPENSES PAR FONCTION DE L'ETAT

La présentation des dépenses par fonction de l'Etat permet de démontrer les dépenses des administrations publiques par rapport aux objectifs sociaux économiques qu'elles s'efforcent d'atteindre.

Suivant les missions du Gouvernement, la répartition des dépenses de l'Etat en 2022 se déclinent de la manière suivante :

Fonction	Montant (en milliards de FC)	Structure
01. Services Généraux des Administrations Publiques	6 922	33,9%
02. Défense	1 183	5,8%
03. Ordre et Sécurité Publics	1 187	5,8%
04. Affaires Economiques	4 546	22,3%
05. Protection de l'Environnement	131	0,6%
06. Logement et Equipements Collectifs	156	0,8%
07. Santé	1 766	8,7%
08. Religion, Culture, Sports et Loisirs	254	1,2%
09. Enseignement	3 759	18,4%
10. Protection Sociale	504	2,5%
TOTAL	**20 408**	**100,0%**

Cette classification des dépenses peut être regroupée **en dépenses sécuritaires** (défense, ordre et sécurité publics), **dépenses sociales** (santé, enseignement, religion, culture, sports et loisirs, protection sociale), **dépenses économiques** (affaires économiques, environnement, logement et équipements collectifs) et **dépenses des services généraux des administrations publiques.**

3) LES DEPENSES PAR ADMINISTRATION PUBLIQUE

Les dépenses allouées par Administration publique se rapportent aux structures politico-administratives de l'Etat tant au niveau central que provincial.

Par Administration publique, les dépenses du budget 2022 sont reparties dans le tableau suivant :

Administration	Montant (en millions de FC)	Structure
10. Présidence de la République	570 917	2,8%
11. Primature	105 744	0,5%
12. Vice-Primature	4 760	0,0%
15. Chancellerie des Ordres Nationaux	27 271	0,1%
16. Assemblée Nationale	541 467	2,7%
17. Sénat	196 449	1,0%
19. Organe Exécutif Provincial ou Local	447 837	2,2%
20. Pouvoir Judiciaire	364 362	1,8%
21. Secrétariat General du Gouvernement	91 307	0,4%
22. Affaires Etrangères	74 620	0,4%
23. Coopération Internationale, Régionale et Francophonie	22 240	0,1%
24. Décentralisation et Réformes Institutionnelles	520 946	2,6%
25. Intérieur et Sécurité	845 780	4,1%
26. Relations avec les Partis Politiques	5 764	0,0%
27. Défense et Anciens Combattants	1 181 080	5,8%
28. Anciens Combattants	7 669	0,0%
29. Économie Nationale	193 078	0,9%
30. Finances	2 724 998	13,4%
31. Budget	562 256	2,8%
32. Plan	267 022	1,3%
33. Reconstruction	8 283	0,0%
34. Justice	69 223	0,3%

A suivre .....

Administration	Montant (en millions de FC)	Structure
	…. ….. Suite ….	
35. Réformes Institutionnelles	3 661	0,0%
36. Relations avec le Parlement	12 157	0,1%
37. Santé Publique, Hygiène et Prevention	1 727 511	8,5%
38. Enseignement Primaire, Secondaire et Technique	3 171 556	15,5%
40. Enseignement Supérieur et Universitaire	400 485	2,0%
41. Recherche Scientifique et Innovation Technologique	101 139	0,5%
42. Infrastructures et Travaux Publics	1 170 839	5,7%
43. Urbanisme et Habitat	57 321	0,3%
44. Agriculture	681 649	3,3%
45. Développement Rural	643 757	3,2%
46. Industrie	58 918	0,3%
47. Commerce Extérieur	45 294	0,2%
48. Mines	33 599	0,2%
49. Hydrocarbures	23 591	0,1%
50. Ressources Hydraulique et de l'Electricité	560 499	2,7%
51. Transports et Voies de Communication	435 347	2,1%
52. Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (PTNTIC)	60 393	0,3%
53. Communication et Mediaş	98 162	0,5%
54. Droits Humains	10 061	0,0%
55. Affaires Foncières	15 898	0,1%
56. Environnement et Développement Durable	131 002	0,6%
57. Tourisme	29 651	0,1%
58. Culture et Arts	49 956	0,2%
59. Jeunesse et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté	36 865	0,2%
60. Sports et Loisirs	32 743	0,2%
61. Fonction Publique	279 428	1,4%
62. Emploi, Travail et Prévoyance Sociale	40 870	0,2%
63. Prévoyance Sociale	10 098	0,0%
64. Affaires Sociales	71 954	0,4%
	A suivre ……	

Administration	Montant (en millions de FC)	Structure
…. ….. Fin		
65. Genre, Famille et Enfant	265 491	1,3%
68. Personnes Vivants avec Handicap	6 973	0,0%
69. Intégration Régionale	8 281	0,0%
70. Actions Humanitaires et Solidarité Nationale	83 888	0,4%
71. Numérique	53 567	0,3%
74. Portefeuille	29 169	0,1%
76. Comité National de Suivi de l'Accord de la St Sylvestre	4 593	0,0%
77. Commission Electorale Nationale Indépendante	581 710	2,9%
78. Formation Professionnelle, Arts et Métiers	64 090	0,3%
79. Conseil Économique et Social de la République	28 985	0,1%
80. Conseil Supérieur de l'Audio-Visuel et de la Communication	7 808	0,0%
81. Commission Nationale des Droits de l'Homme	9 721	0,0%
82. Pèche et Elevage	215 000	1,1%
83. Affaires Coutumières	20 214	0,1%
84. Aménagement du Territoire	5 658	0,0%
85. Cour des Comptes	22 021	0,1%
90. Entreprenariat, des Petites et Moyennes Entreprises	172 902	0,8%
93. Opposition Politique	783	0,0%
TOTAL	**20 408 331**	**100,0%**

Par Administration en 2022, il ressort de ce tableau ce qui suit :

- **15,53%** pour le secteur de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST), du notamment au financement des dépenses relatives à la gratuité de l'enseignement primaire ;
- **13,35%** pour le secteur des finances, se rapportant entre autres à la prise en charge de la dette publique, des frais financiers, de la TVA remboursable et de la rétrocession aux régies financières ;
- **8,46%** pour la santé publique affectée notamment aux dépenses relatives à la couverture santé universelle prônée par le Chef de l'Etat, à la riposte contre la pandémie de Corona virus, etc.
- **5,74%** pour les travaux publics et infrastructures pour financer les différents travaux de construction et de réhabilitation des routes, chemin de fer, etc.
- **4,14%** pour la sécurité intérieure du pays afin d'assurer la sécurité des personnes et leurs biens, et le maintien de l'ordre public.

TRANSFERT DES RECETTES A CARATERE NATIONAL

Pour le transfert aux provinces et ETD, le Gouvernement prévoit un montant de 4.071,2 milliards de FC au titre de 40% des recettes à caractère national, afin de couvrir les dépenses de rémunération, de fonctionnement et d'investissement profit des provinces et ETD.

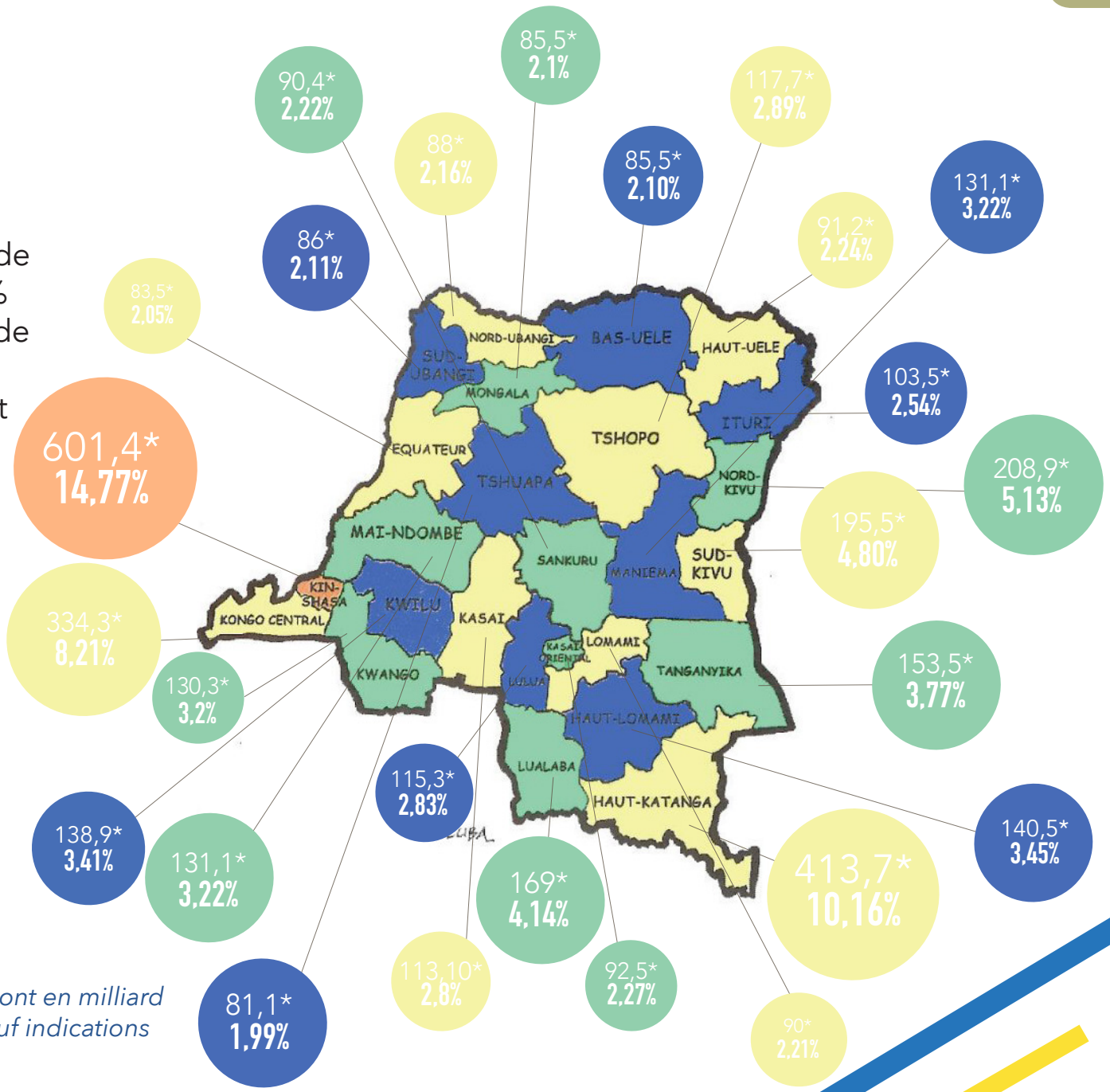

**Les chiffres indiqués sont en milliard de Franc Congolais, sauf indications contraire !*

LES PRIORITES DUGOUVERNEMENT INSCRITES DANS LA LOI DE FINANCES 2022

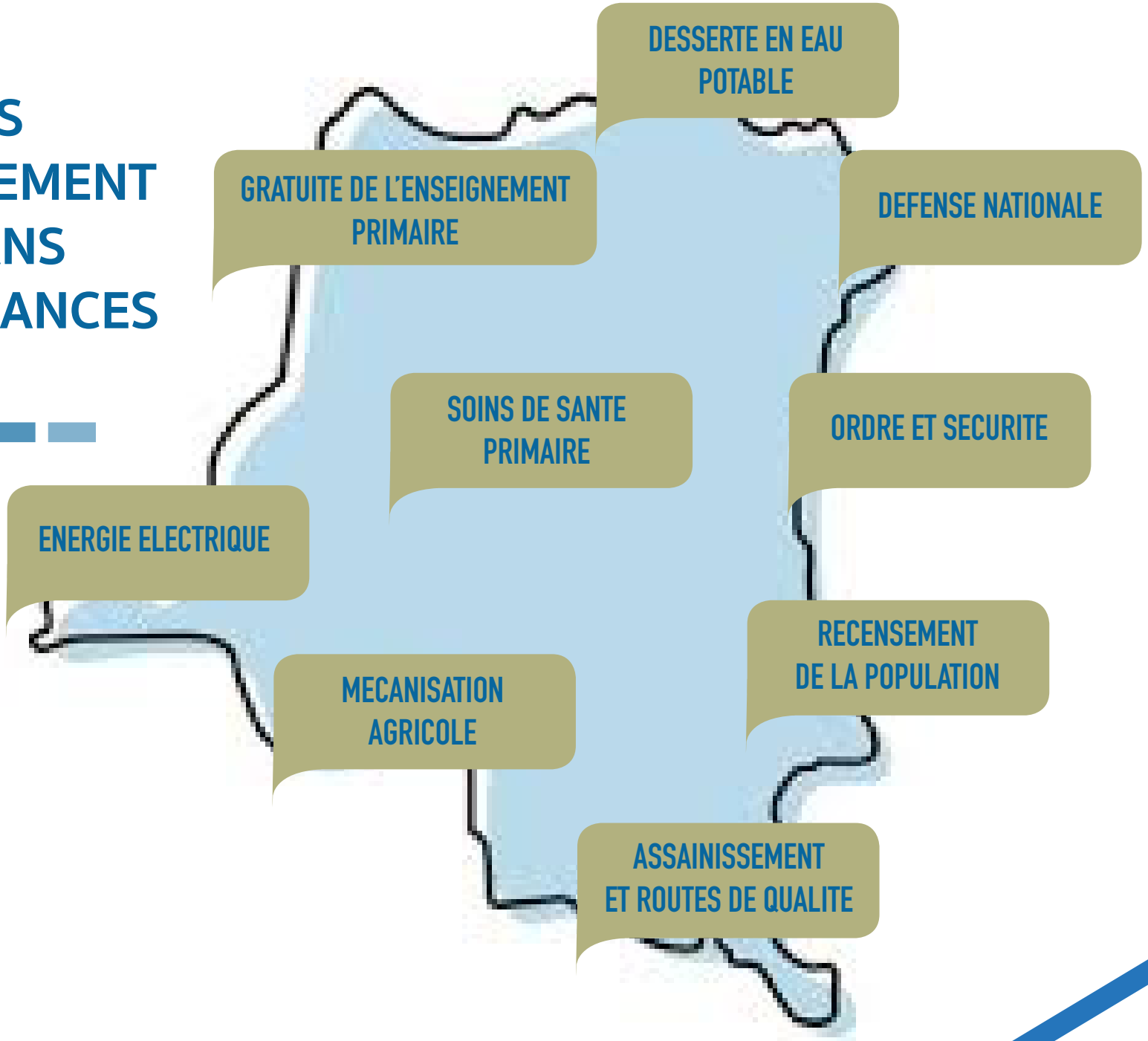

ACTIONS PRIORITAIRES

A) INVESTISSEMENTS PUBLICS

Les investissements retenus au cours de l'exercice 2022 permettront de continuer la mise en œuvre du Programme d'actions du Gouvernement, suivant la vision du Chef de l'Etat. A ce titre, les principaux projets à financer pour 2022 sont notamment :

- l'électrification par énergie solaire de 145 territoires de la RDC et de 15 chefs-lieux de nouvelles Provinces ;
- la construction, la réhabilitation et l'entretien des routes, des voiries et des édifices publics en vue du désenclavement du pays ;
- l'extension des systèmes d'approvisionnement en eau potable et assainissement ;
- l'appui au développement du site d'Inga et d'accès à l'électricité ;
- la réhabilitation du port de Bumba et de 870 km de voies ferrées notamment Kinshasa-Matadi, Kolwezi-Dilolo.
- la stabilisation de l'Est pour la paix ;
- les travaux de lutte antiérosive à travers le pays ;
- l'acquisition des matériels pour l'installation de la fibre optique en vue de la migration vers le système téléphonique CUCM ;
- la construction des bâtiments devant abriter les tribunaux de paix dans 145 territoires ;
- la réhabilitation des prisons de Makala, de Mbuji-Mayi et d'Osio ;
- la construction de nouvelles casernes militaires et la réhabilitation de la base de Kitona et de Kamina ;
- l'acquisition des matériels informatiques pour la numérisation des Administrations financières ;
- la construction du Palais et des bureaux présidentiels ;
- la construction et la réhabilitation des infrastructures devant abriter les IXèmes jeux de la Francophonie ;
- la création et le déploiement de la chaine de la recette ;
- la modernisation des parcs de la Foire Internationale de Kinshasa ;
- l'acquisition d'équipements nécessaires à la certification des réserves pétrolières et gazières ;
- la construction de la tour administrative des hydrocarbures.

Le coût total de la réalisation de ces différents projets d'investissement ainsi que tant d'autres pour l'année 2022 s'élève à **7.254,4 milliards de FC sur les 22.253,0 milliards de FC du Budget pour l'exercice 2022, soit 32,6%.**

B) DEVELOPPEMENT DE 145 TERRITOIRES

Pour le développement local à la base de 145 territoires, le Gouvernement vise la construction des infrastructures de base, des routes de desserte agricole et des stations d'adduction d'eau potable en vue de réduire la pauvreté et les inégalités sociales dans l'arrière du pays.

C) RECENSEMENT ET IDENTIFICATION DE LA POPULATION :

Le Budget 2022 a prévu également un montant de 220 milliards de FC pour le début de l'opération de recensement et de l'identification de la population.

D) OPERATIONS ELECTORALES :

Un montant de près de **500 milliards de FC** est affecté pour la préparation des élections prévues en 2023.

E) ALLOCATION DE DROITS DE TIRAGE SPECIAUX (DTS) EN 2022

Le Gouvernement a bénéficié d'une assistance financière du Fonds Monétaire international (FMI) dénommée allocation des Droits de tirage spéciaux (DTS en sigle).

Cet argent du FMI accordé à la RDC est de l'ordre de **1,500 000 000 DTS**. La moitié de cet argent est destinée à permettre d'avoir les dévises à la Banque Centrale pour faire les importations et exportations et l'autre moitié est inscrite au Budget 2022 pour financer les projets développement.
Les projets de développement concernés par cet argent obtenu du FMI ont été sélectionnés en tenant compte des priorités nationales. Les secteurs bénéficiaires sélectionnés sont notamment. (i)

1) Santé Publique, Hygiène et Prévention :

Le parachèment de la modernisation de l'hôpital militaire du Camp Tshatshi, la construction et l'équipement de 145 centres de santé dans les 145 territoires ;

2) L'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST) :
La construction, la réhabilitation, la réfection et l'électrification des infrastructures scolaires, et l'acquisition d'équipements éducatifs, informatiques et numériques ;

3) Les Infrastructures et Travaux Publics (ITP) :
La réhabilitation de la section Luabo - Kasongo - Bukavu (648 Km-projet de Bitumage), perçu comme un moyen de relier les provinces prioritaires de la RDC ;

4) L'Agriculture :
L'implantation des parcs agro-industriels afin de libérer la RDC de la dépendance des importations ;

5) Le Développement Rural :
La modernisation de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural et périurbain dans 27 territoires de 9 provinces : Kasai-Oriental, Kâsaî-Central, Kasaî, Lomami, Sankuru, Ituri, Nord-Kivu, Mongala et Sud-Ubangi, en raison de 5 ouvrages par territoire et le projet de développement des pistes rurales (réhabilitation des routes de desserte agricole).

6) Les Ressources Hydrauliques et Electricité :
Le projet de construction de 10 micro centrales hydroélectriques et de 15 micro centrales solaires

7) Le Transport et Voies de Communication :
La réhabilitation et la modernisation du Port de Bumba, et la construction du Port de Maluku.
Ces différents investissements prévus en 2022 bénéficieront d'une attention particulière de la part de l'équipe gouvernementale, qui porte le social au cœur de son action en 2022.

FINANCEMENT DU BUDGET 2022

Le financement des dépenses de l'Etat se fait à travers ses ressources collectées appelées « recettes publiques ». Elles sont constituées de recettes propres du pays et de recettes extérieures.

1. RECETTES PROPRES

Les recettes propres sont des ressources perçues par les Administrations financières et sont constituées essentiellement des impôts, des taxes et des redevances.
En RDC, trois Administrations financières recouvrent les recettes suivant les différentes catégories ci-après :

- **La Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA)** collecte des ressources liées aux droits, taxes et autres redevances douanier et fiscal, au niveau du coordon douanier qui sont dus soit de l'importation ou de l'exportation des marchandises de toutes natures, soit du fait de leur transit ou de leur séjour en entrepôt douanier ;
- **La Direction Générale des Impôts (DGI)** perçoit les impôts intérieurs. Par exemple, l'Impôt sur les rémunérations, impôts sur les bénéfices et profits, etc.
- **La Direction Générale des Recettes Administratives Judiciaires, Domaniales et de Participation (DGRAD)** encadre les recettes collectées par les différents ministères ayant des actes générateurs. Par exemple, la vente des passeports, les amandes et pénalités, etc.

2. RECETTES EXTÉRIEURES

Les recettes provenant des partenaires extérieures de la RDC (les pays amis et les organisations internationales).
Elles sont constituées :

Recettes d'appuis budgétaires :
Dons budgétaires : l'argent donné par les pays amis ou les organisations internationales pour financer déficite budgétaire sans contreparties c'est-à-dire sans remboursement. Exemple, un don pour construire un hôpital.

Emprunts programmes : l'argent donné par les pays amis ou les organisations internationales pour financer certaines dépenses avec contreparties c'est-à-dire avec remboursement.

Recettes de financement des investissements :

C'est l'argent emprunté par l'État avec paiement d'intérêt envers les États et les particuliers pour exécuter les projets d'investissement.

Répartiton des recettes du budget 2022 (en milliard de fc)

Les recettes du budget 2022 sont constituées des recettes propres de l'Etat et des recettes extérieures, représentant respectivement **66,3% et 25,4%**.

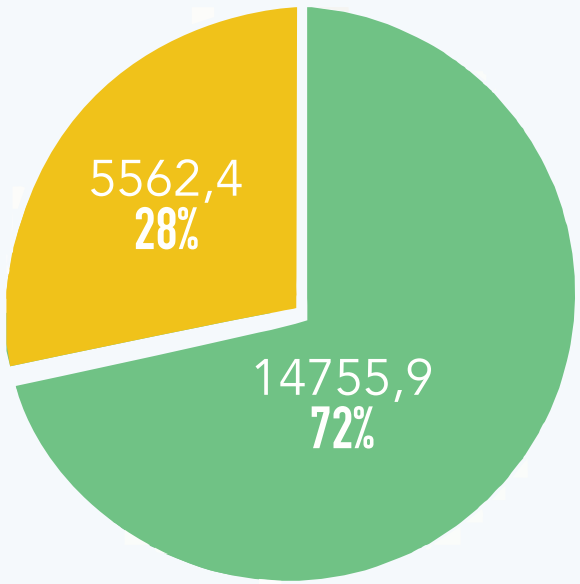

Recettes internes

Recettes extérieures

Les recettes extérieures constituées de :

- Recettes d'appuis budgétaires (ressources extérieures de soutien budgétaire) chiffrées à 2.878,1 milliards de FC, soit 14,1% du budget général. Elles concernent les emprunts programmes (688,9 milliards de FC), les dons budgétaires (624,8 milliards de FC) et l'allocation de DTS du FMI (1.564,4 milliards de FC) ;
- Recettes de financement des investissements (recours à l'emprunt pour financer les investissements) de l'ordre de 2.774,3 milliards de FC, représentant 13,6% du Budget général. Elles sont constituées de dons projets et d'emprunts projets.

Répartion des recettes internes (en milliard de FC)

- DGDA (Direction Générale des Douanes et Accises) : 4.565,9 milliards de FC, représentant 22,4% du budget général ;
- DGI (Direction Générale des Impôts) : 7.130,9 milliards de FC, soit 34,9% du budget général ;
- DGRAD (Direction Générale des Recettes Administratives Judiciaires, Domaniales et de Participation) : 2.664,1 milliards de FC, soit 13,1% du budget général ;
- Pétroliers producteurs : 394,9 milliards, représentant 1,9% du budget général.

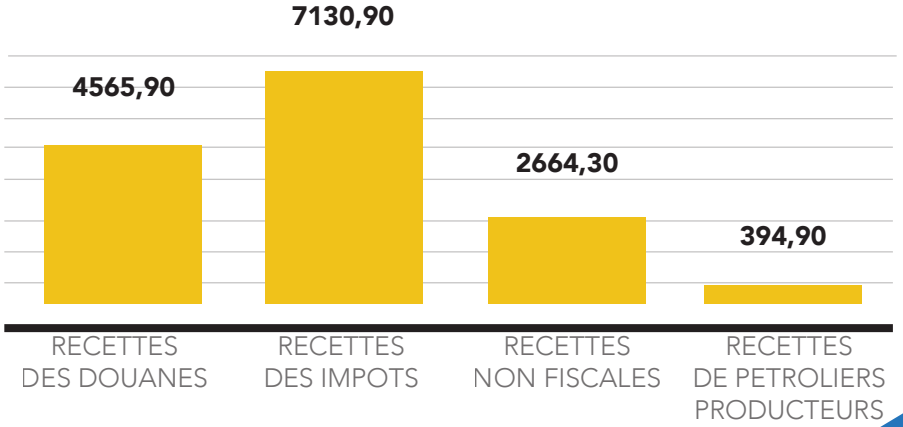

Nicolas KAZADI NZUJI

Ministre des Finances

MESURES POUR LA MOBILISATION DES RECETTES 2022

1 Pour la DGDA

- L'imposition des articles et ouvrages en matières plastiques conformément aux dispositions de l'Ordonnance-Loi n°18/002 du 13 mars 2018 portant Code des Accises, à l'exception des produits de première nécessité en matière plastique d'économie domestique ;

- La lutte contre la contrebande et l'immixtion des services extérieurs dans les opérations de dédouanement ;

- La mise en œuvre effective de la convention avec un partenariat privé portant sur le monitorage et la traçabilité des produits soumis aux droits d'accises;

- La rationalisation des droits d'accises en les recentrant sur les produits généralement soumis aux droits d'accises et en ajustant légèrement le taux sur ces produits afin de compenser les pertes de recettes ;

- La poursuite de l'informatisation des bureaux de douane.

2 Pour la DGI

- La perception de l'IPR auprès des agences d'exécution bénéficiant des financements extérieurs ;
- Le suivi de la retenue et du reversement de l'IPR des engagés locaux des Ambassades et missions diplomatiques ;
- L'implémentation des dispositifs électroniques fiscaux de la remontée des informations sur la TVA (caisses enregistreuses) ;
- L'acquisition d'un logiciel approprié de gestion intégrée de l'impôt ;
- La biométrisation des données des contribuables au moment de leur immatriculation au Numéro Identifiant Fiscal (NIF), afin de fiabiliser les répertoires de moyennes entreprises et des entreprises de petite taille ;
- l'application intégrale de la circulaire interministérielle n°001/CB/VPM-MIN/BUDGET/2014 et n° CAB/MIN/FINANCES/2014/05 du 07/5/2014 relative aux modalités de retenue et de reversement de l'IPR sur les primes, collations et autres avantages payés aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux membres des institutions nationales et provinciales et des Cabinets politiques ;
- l'introduction d'un taux réduit de 8% en matière de taxe sur la valeur ajoutée applicable à certains produits de première nécessité, notamment les surgelés.

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

3 Pour la DGRAD

- La signature des arrêtés interministériels fixant les taux des droits, taxes et redevances du Pouvoir central ;
- l'organisation des missions mixtes de contrôle sur les droits, taxes et redevances du Pouvoir central ;
- la mise en place des ordonnateurs délégués de la DGRAD à travers tous les centres d'ordonnancement des recettes de la PNC ;
- la disponibilisation des imprimés de valeurs par la DGRAD ;
- l'utilisation des visas biométriques, en lieu et place du cachet humide et du laissez-passer individuels non sécurisés ;
- la mise en place d'une stratégie nationale sur la connexion et la connectivité pour étendre l'assiette fiscale des services de la télécommunication ;
- Le déploiement du logiciel de gestion des recettes non fiscales (LOGIRAD) au niveau de tous les services d'assiettes et des provinces.

RESUME GENERAL

La loi de finances pour l'exercice 2022 contient un budget en équilibre en recettes comme en dépenses à hauteur de **22.253,0 milliards de FC**, correspondant à **10,7 milliards de USD.**

Ce budget enregistre un accroissement de **33,9%** par rapport au Budget de l'exercice 2021, il est le reflet de la politique budgétaire définie dans la Lettre d'Orientation budgétaire du Premier Ministre qui met en œuvre le Programme d'Actions du Gouvernement adopté par l'Assemblée nationale le 26 avril 2021.
Il prend également en compte le contexte économique marqué par le redressement de la croissance après une contraction de l'activité économique en 2020 sur base des mesures de restriction prises contre la pandémie de Covid-19, tout en intégrant les mesures fiscales et administratives envisagées dans un contexte de mobilisation accrue des recettes et d'encadrement des dépenses, en concordance avec le Programme économique conclu avec le FMI.

Il ressort de ce qui précède que le budget 2022 reflète la mise en œuvre du programme d'actions du Gouvernement sur base des orientations de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat dont la priorité demeure le social de la population, à travers la vision « le peuple d'abord ».

S.E. Aimé BOJI SANGARA, *Ministre d'Etat, Ministre du Budget*

République Démocratique du Congo

Kinshasa, Février 2022

GLOSSAIRE

CADRE BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME (CBMT) : est un outil d'évaluation et de programmation qui définit la trajectoire des finances publique envisagée sur les trois prochaines années.

CADRE DES DÉPENSES À MOYEN TERME (CDMT) : un ensemble cohérent d'objectifs stratégiques et de programmes de dépenses publiques qui définit le cadre dans lequel les ministères peuvent prendre des décisions pour la répartition et l'emploi de leurs ressources. Il est, par conséquent, un instrument de programmation pluriannuelle (3 ans) qui lie les allocations budgétaires à la fixation d'objectifs ou priorités stratégiques du Gouvernement au niveau central et sectoriel. Il constitue l'annexe I du CBMT.

CALENDRIER BUDGÉTAIRE : établi par le Ministère du Budget et signé par Son Ministre, c'est un document qui intègre la procédure budgétaire proprement dite ainsi que celle liée aux étapes et chronogrammes à suivre durant le processus d'élaboration du Budget.

CONFÉRENCES BUDGÉTAIRES : visent la production de la préfiguration du budget après l'analyse des prévisions budgétaires des services en recettes et en dépenses. Pendant les conférences budgétaires, les débats se déroulent dans deux Commissions essentielles : Recettes et Dépenses.

DROITS DE TIRAGE SPÉCIAUX (DTS) : en anglais Special Drawing Rights (SDR), créé par le Fonds Monétaire International (FMI) en 1969, sont des avoirs de réserve internationale détenus par le FMI pour compléter les réserves de change officielles de ses Pays membres.

PLAN NATIONALE STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT (PNSD) : Ce Plan représente la tranche quinquennale, prépare les différentes étapes ou trajectoires à franchir par la République Démocratique du Congo en vue de son accession au stade de Pays développé.

POLITIQUE BUDGÉTAIRE : désigne l'ensemble des mesures qu'un gouvernement peut prendre et qui ont des conséquences sur le niveau et la composition des recettes et de dépenses et la politique fiscale tout en tenant compte des soldes budgétaires.

POLITIQUE SECTORIELLE : est l'énoncé des objectifs du Gouvernement dans un secteur donné et un résumé de la manière dont ces objectifs seront atteints.

PROGRAMME D'ACTIONS DU GOUVERNEMENT : définit les actions à mener au cours du mandat du Gouvernement en vue de réaliser les objectifs qu'il s'est assigné en ligne droite avec la vision du Président de la République. En d'autres termes, le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation à travers son Programme d'actions, qui comporte les projets phares et prioritaires à réaliser au cours de ladite période.

RISQUES BUDGÉTAIRES : selon le Fonds Monétaire International (FMI), les risques budgétaires sont des facteurs aléatoires qui peuvent entraîner un écart entre les résultats et les prévisions budgétaires. Ces facteurs peuvent être d'origine exogène ou endogène au Pays. La Déclaration sur les risques budgétaires constitue l'annexe II du CBMT 2022-2024.

SÉMINAIRE D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : il vise à permettre aux acteurs impliqués dans le processus d'élaboration du budget de contribuer à l'amélioration, de manière consensuelle, du Cadre Budgétaire à Moyen Terme, en vue de permettre au Gouvernement de définir une trajectoire fiable des finances publiques.

EQUIDE DE REDACTION

I. Coordination

N°	NOM ET POSTNOM	FONCTION
1	BAMPORIKI MANEGABE	Directeur de Cabinet / Cabinet Budget
2	MBUYI LUBWIKA	Secrétaire Général / Budget
3	MATA NGOSENGANYA	Directrice Générale / DGPPB
4	LAPOLE KANGA	Directeur de Cabinet Adjoint / Cabinet Budget

II. Conception

N°	NOM ET POSTNOM	FONCTION
5	LAPOLE KANGA	Directeur de Cabinet Adjoint / Cabinet Budget
6	MUKUNGILWA LUTULILUA	Directeur / DGPPB
7	LENGO MBEMBO	Directeur / DGPPB
8	KIANGUDI NSAMBU Benito	Expert en Communication / Cabinet Budget
9	CHIRIBAGULA Jean-Jacques	Conseiller / Cabinet Budget
10	MPWEMISANG MAKUTH	Chef de Division / DGPPB
11	NSINGI MAWALALA	Chef de Bureau / DGPPB
12	LUKWASA NDEMBE	Chef de Bureau / DGPPB
13	NGIMBI MUKANDIKWA	Expert / DGPPB
14	MAKANGILA KIWA	Expert / DGPPB
15	NKIERE PAKO	Expert / DGPPB
16	FUTI YI MADUKA	Expert / DGPPB
17	NGOKOSO Loïc	Expert / DGPPB
18	BABAKA KIENGELE	Expert / DGPPB
19	SUMAHILI Emile	Conseiller / Cabinet Budget

III. Supervision

N°	NOM ET POSTNOM	FONCTION
20	BOJI SANGARA BAMANYIRWE Aimé	Ministre d'Etat, Ministre du Budget
21	BOKUMWANA MAPOSO Elysé	Vice-Ministre du Budget

BUDGET CITOYEN

Loi de Finances 2022

République Démocratique du Congo

Kinshasa, Février 2022

République Démocratique du Congo

Kinshasa, Février 2022